

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 27 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le 27 mars, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Monsieur Daniel BOUSSON, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Madame Sylvie COUCHOT, Madame Françoise COURTIN, Monsieur Didier DAGUE, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Hawa FOFANA, Madame Anne FROMENTEIL, Madame Maryse GINGUENE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Michel JUMELET, Madame Céline KALNIN, Monsieur Cédric LAPERTEAUX, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Régis LITZELLMANN, Monsieur Claude MATHON, Madame Marie MAZAUDIER, Madame Monique MERIZIO, Monsieur Joël MOTYL, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Raoul NKANWA NJINKE, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Gérald RUTAUULT, Madame Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Monsieur Christophe SCAVO, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Cédric LAPERTEAUX, Anne-Marie BESNOUIN ayant donné pouvoir à Maryse GINGUENE, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Béatrice MARCUSSY ayant donné pouvoir à Joël MOTYL, Yannick MAURICE ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE.

ABSENTS :

Madame Bénédicte ARIES, Madame Béatrice BREDAS, Madame Rebiha MILI, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Hervé TECHER, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique MERIZIO

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de « Monique MERIZIO »

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017

1. CHAUFFAGE URBAIN - PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DONNE ACTE** du rapport de présentation, établi en application de l'article L 1411-4 du CGCT,
- 2/ **APPROUVE** le principe du recours à un contrat de délégation du service public pour la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique.

2. PARCS DE STATIONNEMENT - PRINCIPE DE LA FUTURE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DONNE ACTE** du rapport de présentation, établi en application de l'article L 1411-4 du CGCT et qui notamment expose les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire dans le cadre de la délégation à venir,
- 2/ **APPROUVE** le principe de la délégation du service public du stationnement conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du CGCT.

3. BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **ADOpte** le budget primitif 2018 pour le Budget annexe GEMAPI.
- 2/ **ARRETE** le montant de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 513 000 €.
- 3/ **ARRETE** le montant de la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 400 000 €.

4. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : IMPACTS DE LA LOI NOTRE - DÉFINITION DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES (ZAE) - ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** les critères suivants pour la définition des zones d'activités économiques :
 - 1/ Volonté publique d'un développement économique coordonné
 - 2/ Périmètre comprenant principalement du foncier à vocation économique dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
 - 3/ Zone comprenant des espaces publics (voiries, espaces verts)
 - 4/ Entité de minimum 4ha d'un seul tenant avec une cohérence d'ensemble (sans coupure urbaine du type axe routier national),
- 2/ **PREND ACTE** du plan des ZAE au regard de ces critères,
- 3/ **DIT** que le transfert des espaces publics communaux présents dans les ZAE sera effectif au 1^{er} juillet 2018,

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

4/ **PREND ACTE** du Rapport d'évaluation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 14 mars 2018,

5/ **APPROUVE** la modification au 1^{er} janvier 2019 de l'attribution de compensation versée aux communes sur la base du rapport de la CLECT,

6/ **APPROUVE** la définition des actions d'intérêt communautaire exercées par la CACP en matière de commerce comme suit :

- Composants de la politique locale du commerce :
 - Expression d'avis communautaires avant la tenue de CDAC
 - Charte de développement commercial annexée au SCOT
 - Avis conforme de la CACP requis pour accorder les autorisations d'ouverture le dimanche dans la limite de 12 (au-delà des 5 premiers réservés au maire)
- Actions de la CACP en soutien aux activités commerciales :
 - Soutien à la création et au financement d'entreprises, par l'intermédiaire d'Initiative 95 et de l'Adie qui accompagnent une part importante de commerçants
 - Accompagnement d'entreprises (dont le secteur du commerce) en matière de Ressources Humaines (RH), par l'intermédiaire de la plateforme RH
 - Appui au déploiement d'une offre de services aux salariés au sein des parcs d'activités (pôles de vie, services mutualisés...)

5. ESPACES PUBLICS - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU PÔLE MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE CONSTITUÉ PAR LA DALLE DU GRAND CENTRE ET SES ACCÈS- MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la modification de l'intérêt communautaire du pôle majeur d'attractivité communautaire situé dans le quartier Grand Centre, pour tenir compte de l'évolution de son périmètre, à compter du 1^{er} juillet 2018, et **RAPPELLE** que l'intervention de la CACP s'effectue sans préjudice de l'exercice par les maires de leurs pouvoirs de police,

2/ **PREND ACTE** du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 14 mars 2018,

3/ **APPROUVE** la modification de l'attribution de compensation, à compter du 1^{er} janvier 2019.

6. RÉVISION DU SCOT : PRISE EN COMPTE DU PROJET DE CAMPUS INTERNATIONAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **COMPLETE** les objectifs initiaux de la révision du SCOT tels que définis par la délibération du 13 décembre 2016, par l'objectif d'intégration du projet de Campus International.

2/ **CONFIRME** les modalités de la concertation telles que définies par la délibération du 13 décembre 2016, à savoir :

- Une exposition publique temporaire à chacune des trois phases d'élaboration du SCoT (diagnostic, PADD, DOO) avec mise à disposition d'un registre à l'hôtel d'agglomération et dans les communes ;
- une réunion publique ;
- une information régulière sur le site internet de la Communauté d'Agglomération permettant d'assurer une communication permanente.

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise – Hôtel d'agglomération – Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute convention ou acte se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure.

4/ DIT qu'en application de l'article R. 143-15 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération et dans les mairies des communes membres. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle est en outre publiée au recueil des actes administratifs. Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

7. IMMEUBLE MGEN DANS LE QUARTIER GRAND CENTRE À CERGY : ACQUISITION DES LOCAUX PAR LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE l'acquisition du bâtiment appartenant à la MGEN situé 1 place de la Pergola à Cergy au prix de 1 550 000 € hors frais d'acte,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le bail locatif à venir permettant à la MGEN de conserver la jouissance des locaux et places de stationnement qu'elle occupe actuellement,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018, opération PATCO 20270 nature 2138.

8.1 FONCIER - CERGY - PLAINE DES LINANDES - DÉSAFFECTATION DU TERRAIN DE L'ANCIENNE DÉCHETTERIE ET DE L'ANCIEN PARKING SALIF KEÏTA

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE le principe de déclassement des parcelles CV 262, CV 242, CV 261, ZC 457 et ZC 472p, à Cergy, d'une superficie approximative de 10 200 m², constituant le site de l'ancienne déchetterie,

2/ APPROUVE la désaffectation en vue du déclassement de ces parcelles qui sera prononcé par une délibération ultérieure,

3/ DECLARE que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

8.2 FONCIER - CERGY - PLAINE DES LINANDES - BAIL AVEC OSICA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR JEUNES HOCHEYEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE la signature d'un bail emphytéotique entre la CACP et OSICA permettant la construction d'une résidence pour athlètes mineurs et majeurs, féminines et masculins, en partenariat avec la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG) sur les parcelles constituant le site de l'ancienne déchetterie de Cergy, à savoir les parcelles CV 242p et CV 262 pour une superficie de 2 620 m² environ.

2/ FIXE la durée du bail emphytéotique administratif à 50 ans et la redevance annuelle à 1 500 € révisable, conformément à l'avis des Domaines.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer le bail emphytéotique administratif et tous les actes relatifs à cette affaire.

9. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 1 122 000 €HT,
10. **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération (permis de construire, ...),
11. **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2018 et seront inscrits aux suivants.

10. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ASSOCIATIF DEBUSSY À JOUY-LE-MOUTIER - PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **APPROUVE** le programme de construction du bâtiment associatif Debussy à Jouy-le-Moutier,
2. **APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 1 680 000 € TTC (valeur mars 2018) selon fiche financière,
3. **PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel,
4. **APPROUVE** la convention relative à la participation financière de la commune de Jouy-le-Moutier à hauteur de 649 000 € HT pour financer le complément d'enveloppe financière,
5. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante,
6. **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération (permis de construire),
7. **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2018 et seront inscrits aux suivants.

11. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - RÉHABILITATION DES LOCAUX DE L'EX-CCI EN GROUPE SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DES LAVANDIÈRES : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la Commune de Pontoise pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'ex-CCI en un groupe scolaire et un centre de loisirs,
- 2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- 3/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au PPI 2016-2020 - opération 16GSC20646 - imputation DPBA 212 -2041412.

12.1 HABITAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 - AVENANT 2018 À LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE -

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE** les avenants annuels à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement 2016-2021,
- 2/ PRECISE** que la prime complémentaire pour le financement du parc social sera validée par le Conseil en même temps que la participation PLH qui permet sa mobilisation,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

12.2 HABITAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE INTERCOMMUNALE DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE** le transfert de l'aide intercommunale de solidarité écologique précédemment dédiée aux propriétaires de maisons individuelles vers les syndicats de copropriété qui bénéficieront du dispositif Habiter Mieux de l'ANAH,
- 2/ PRECISE QUE** le montant de l'aide sera de 250 € par lot d'habitation,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision,
- 4/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422 Opération 16APD20260.

12.3 HABITAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 - AVENANT 2018 À LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE - AVENANTS AUX CONVENTIONS DES DISPOSITIFS PROGRAMMÉS DES COPROPRIÉTÉS DE LA BASTIDE À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/APPROUVE** l'avenant à la convention d'OPAH Copropriétés dégradées, et l'avenant à la convention de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde,
- 2/AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

13. HABITAT - DÉLÉGATION EN GESTION AUX COMMUNES DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX HÉRITÉ DU SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ APPROUVE** la délégation en gestion aux communes du contingent de logements sociaux hérité du Syndicat d'Agglomération Nouvelle,
- 2/ APPROUVE** le modèle de convention de réservation tripartite CACP / Commune / Bailleur,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

14. PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE) - PARC D'ACTIVITÉS DE BÉTHUNES VERT-GALANT EPLUCHES : PLAN D' ACTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **VALIDE** le plan d'actions triennal 2018-2020 du PDIE Béthunes Vert-Galant Epluches,
- 2/ **ENREGISTRE** la liste des employeurs engagés dans le PDIE, liste susceptible d'être complétée par d'autres entreprises qui souhaiteraient s'engager dans le PDIE.
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander des subventions à la Région Ile de France pour les actions de compétence communautaire,
- 4/ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2018 pour les actions programmées en 2018 et au PPI 2016-2020 pour les années suivantes.

15. PARTENARIAT AVEC LES INCROYABLES COMESTIBLES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/**APPROUVE** la convention de mise à disposition de cinq terrains publics :
 - Terrain au Bontemps, Cergy (délaissé foncier le long du RER) : DV 368 en totalité ;
 - Parc François Mitterrand : parcelle AY 67 partiellement (jardinière de 115 m2) ;
 - Allée du Fab Lab, jardinières Fab Lab et jardinière rampe piscine : parcelle AY 10 pour respectivement : 20 m2 + 40 m 2 + 15 m2 ;
 - Emprise derrière le Théâtre 95 : 65 m2 en AX 93 et 15 m2 en AY 103 ;
 - Terrain face au lycée de l'Hautil à Jouy le moutier : 15m2)à titre gratuit, au profit de l'association « quelle terre demain ?- Incroyables comestibles ».
- 2/**AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

16. PCAET- AGENDA 21 DE LA CACP - MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE-ACTION 6.5 «FAVORISER LES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** les modalités de participation financière de ces projets, à hauteur de 1000 euros pour les Incroyables Comestibles, de 2000 € pour la Ferme pédagogique de Pontoise et de 3500 € pour les animations du jardin pédagogique de Vauréal.
- 2/ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2018 en 16 DED10250 imputation 6226.

17. ECOLOGIE URBAINE - CONVENTIONS CADRES D'USAGE ET D'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR DOMAINE PRIVÉ ET SUR DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** les deux conventions cadres d'usage et d'implantation d'équipements de collecte des déchets ménagers et assimilés sur domaine privé et sur domaine public,
- 2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les conventions particulières qui seront issues de ces deux conventions cadres.

18.1 DÉCHETS - TEXTILES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS ET ECOTEXTILE POUR LA GESTION DES BORNES TEXTILES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** les conventions avec Le Relais et Ecotextile,
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention entre la CACP et le Relais,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention entre la CACP et Eco-textile.

18.2 DÉCHETS - TEXTILES - CONTRAT AVEC ECO TLC POUR LE SOUTIEN À LA COMMUNICATION SUR LA COLLECTE SÉPARATIVE DES TEXTILES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer une convention avec Le Relais et Ecotextile pour la gestion et la collecte des bornes textiles.

19. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PUISEUX-PONTOISE - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de Puisseux-Pontoise.

20. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ERAGNY-SUR-OISE - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Eragny-sur-Oise.

21. EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « FESTIVAL DU REGARD » : PARTENARIAT CONVENTIONNEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer une convention d'accueil d'une exposition de photographie, entre la CACP, la structure « festival du regard » et la ville de Cergy.

22. FINANCES - REMISE GRACIEUSE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse de la dette de Mme F. arrêtée à la somme de 35 090,37 euros, correspondant aux titres figurant sur le bordereau de situation du 17 janvier 2018, susvisé.

2/ **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 16MVF10133 chapitre 67 nature 6718.

**23. SERVICES GÉNÉRAUX - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS
- BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Dans la filière administrative

A CREER ET A AUTORISER, en cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Chef de projet cycle de l'eau»
- Trois postes d'attaché

Dans la filière technique

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Trois postes d'adjoint technique

2/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Dans la filière administrative

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint administratif

3/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe GEMAPI :

Dans la filière technique

- Un poste d'ingénieur
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

4/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Dans la Filière Administrative

- Deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère}

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur principal
-

5/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Dans la Filière Administrative

- Un poste de rédacteur

Dans la Filière Culturelle, à compter du 1^{er} mai 2018,

- Un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

6/ DECIDE DE SUPPRIMER A COMPTE DU 1^{ER} MARS 2018 le poste lié au grade et à l'emploi suivant au tableau des effectifs du budget principal :

Dans la Filière Technique

- Un poste de « chargé de mission accessibilité et santé mentale » correspondant au grade d'ingénieur

7/ PRECISE QUE les postes créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de candidats de la Fonction Publique par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

8/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

24. CRÉATION DE L'ESPACE DE MÉDIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EMAC) : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE qu'à compter du 2 mai 2018, les jours et horaires de travail, au sein de la Bibliothèque d'études et informations (BEI), sont fixes, du lundi au vendredi et répartis de la façon suivante :

- 9h-12h / 13h-17h30 du lundi au jeudi,
- 9h-12h / 13h-16h15 le vendredi,

Le nombre de jours de congés reste fixé à 32 jours annuels.

2/ DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, le temps de travail hebdomadaire au sein l'Espace de médiation artistique et culturelle (EMAC) est fixé à 39 heures avec une base journalière de 7 heures et 48 minutes et des horaires fixes répartis de la façon suivante :

- 9h-19h : 2 jours / semaine
- 9h-17h : 1 jour / semaine
- 9h-16h : 1 jour / semaine
- 9h-18h : 1 jour /semaine (le samedi)

Une coupure méridienne d'une heure est instaurée, soit de 12h-13h, soit de 13h-14h. En cas d'absence, trois créneaux de pause déjeuner sont prévus : 11h30-12h30 / 12h-13h / 13h-14h

Le planning des congés est établi à l'année (32 jours de congés + 16 jours d'A.R.T.T.).

Les agents auront trois semaines au moins à prendre pendant la fermeture estivale et une semaine entre Noël et le jour de l'An.

3/ DECIDE de la suppression de huit postes qui interviendra au tableau des emplois au fur et à mesure des mobilités externes ou des mobilités internes.

Les postes qui seront supprimés sont les suivants :

- Six postes de Médiateurs(trices) documentaires,
- Un poste de Coordinateur (trice) documentaire,
- Un poste d'Assistant(e) administratif (ive).

25. ARCHIVES ÉLECTRONIQUES : CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) ET ADHÉSION À L' ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le CIG.
- 2/ **ENREGISTRE** l'enveloppe financière du projet pour un montant de 5200 euros.
- 3/ **AUTORISE** l'adhésion à l'Association des Archivistes Français, et le paiement des cotisations pour l'année 2018 et à venir,
- 4/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 chapitre 12, nature 6218, pour la convention avec le CIG et chapitre 11, nature 6281 pour l'adhésion à l'AAF.

26. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL À UNE ÉLUE COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le mandat spécial confié à Rose-Marie Saint Germes Akar afin de se rendre au Bénin principalement pour participer au 4ème Comité de Pilotage du projet Porto-Novo Ville Verte et pour rencontrer les institutions et financeurs comme l'Agence Française de Développement ; et en Haïti à Port au Prince et dans la Région des Palmes principalement pour assister au prochain conseil intercommunal mettant en place le nouveau président et pour rencontrer plusieurs partenaires internationaux et financeurs de la CMRP.
- 2/ **DIT** que les frais nécessités par l'exécution dudit mandat spécial seront remboursés selon le barème en vigueur et sur présentation des pièces justificatives, y compris le principe de prise en charge des frais de vaccins et de visa.
- 3/ **DIT** que les crédits relatifs aux frais de transport aérien ainsi qu'aux frais d'hébergement, de restauration et de transports locaux sont prévus au budget primitif 2018 dans le cadre des lignes budgétaires administration générale, ressources humaines et relations internationales.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, AVIS DES COMMISSIONS ET ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des avis des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 13 décembre 2017 au 7 février 2018.

La séance est levée à 22h30

Fait à Cergy, le 30/03/2018

Le Président
Dominique LEFEBVRE



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n°04/2018 mis à disposition du public le 30 mars 2018.